

Compte rendu du Conseil Municipal
Du 13 septembre 2016

L'an deux mille seize, le treize septembre à 18h 30, le Conseil Municipal, convoqué le 6 septembre 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Maire.

Présents : M. GAILLARD Jean Pierre, Mme PALITO Marlyse, M. MORIN François, M. MARSOLLET Bernard, Mme CHANCLOU Séverine, M GAURIAUD Alain, Adjoint, Mme BREDEL Elisabeth, M GUILLET Georges, Mme DORIN Margarida, M. RAVET Aurélien, Mme CARDUNER Isabelle M. JUIN Gérard Mme LEYRIT Anny France, Mme PERCHAI Sandrine, Mme BOUHIER Amandine, M BEYNAUD Jean François, Mme MASSE Annette.

M ASTIE Claude a donné pouvoir à M. MARSOLLET
M. GUILLOT Stéphane a donné pouvoir à M. MORIN

Monsieur GUILLET est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation	:	6 septembre 2016
Nombre de Membres en exercice	:	19
Nombre de Membres présents	:	17
Nombre de suffrages exprimés	:	19

Monsieur le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et donne lecture de l'ordre du jour.

Il informe l'assemblée de l'ouvrage sur les chansons rétaises reçu des Amis du Musée de l'Ile De Ré. L'Association le propose à la vente pour participer à la sauvegarde du patrimoine oral.

Il fait ensuite part du BILAN DE LA SAISON TOURISTIQUE

Le bilan général de l'activité touristique 2016 s'avère dans l'ensemble satisfaisant :

- Activités commerciales soutenues, notamment pour le marché
- Activités festives nombreuses et dans l'ensemble très réussies avec la participation appréciée des Associations de la commune,
- Activités de baignade et nautiques importantes sans trouble ni évènement dramatique, ce qui est appréciable eu égard à l'affluence de vacanciers et touristes sur les plages.
- Vigilance et sécurité renforcées avec notamment les surveillances nocturnes sur 3 points de la commune par une société de sécurité, et le renfort de police municipale.
-

Mme CARDUNER informe le Conseil que le Pas des Sauzes a des ganivelles qui sont à reprendre.

PUIS, BILAN DE LA RENTREE SCOLAIRE :

A la rentrée scolaire, les effectifs comptabilisés s'établissent comme suit :

- Ecole maternelle : 60 enfants dont 5 de moins de 3 ans. Les trois classes sont maintenues
- Ecole élémentaire : 93 enfants, les quatre classes sont maintenues.

Des dispositions spécifiques de sécurité en rapport avec le risque attentat ont été mises en place.

Les CHANTIERS après la SAISON TOURISTIQUE seront les suivants à partir du 19 septembre :

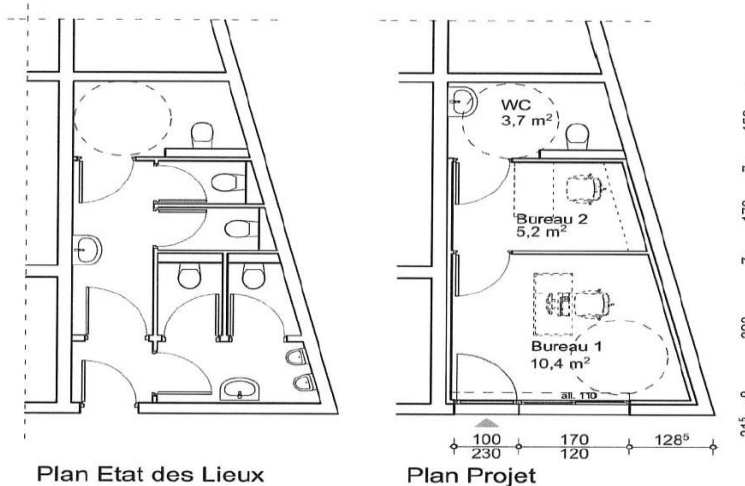
- Mairie et salle des expositions,
- Hameau de Rochefort,
- Rue Saint Exupery (1^{er} tronçon) : une réunion des riverains a été organisée. Monsieur JUIN aurait souhaité que celle-ci soit élargie aux rues avoisinantes pour que les personnes âgées

soient informées des itinéraires utilisables pour aller dans le centre-ville sans utiliser la Départementale.

- Rue du Fief à partir de fin octobre,

AUTORISATION DE DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Les travaux de restructuration du bureau des placiers doivent être réalisés avant la prochaine saison. Un permis de construire a été déposé.



Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

CONVENTION AVEC ORANGE POUR TRAVAUX :

- o Chemin du Grand Bois Jamin :

Une convention doit être signée pour effacement du réseau téléphonique.

Les incidences financières seront déterminées par le SDEER après études et devraient s'élever à 20 000 €

- Le Conseil donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

Monsieur BEYNAUD précise qu'il sera utile de procéder à l'effacement de cinq poteaux béton au niveau du Chemin des Mignonettes et qu'il sera nécessaire de faire reboucher les trous de la Raise Flottaise.

Monsieur GUILLET signale que le Pas des Huîtres devrait être refait en totalité bien que la commune du Bois Plage ne soit pas compétente sur cette voie.

CENTRE DE GESTION :

Le Maire rappelle :

Que la commune a, par la délibération du 23 Mars 2016, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Le Maire expose :

Que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant ;

Le Conseil Municipal :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux ;

Vu la proposition de la commission d'appel d'offres du 23 août 2016 d'attribuer le marché à GENERALI et au courtier d'assurance SOFAXIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 23 août 2016 autorisant le Président du Centre à signer le marché avec la compagnie GENERALI et le courtier SOFAXIS ;

Vu l'exposé du Maire;

Considérant :

La nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire ;

Que ce contrat doit être soumis au code des Marchés Publics

APPROUVE

Les taux et prestations négociés pour la collectivité de LE BOIS PLAGES EN RE par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire

DECIDE

D'accepter la proposition du Centre de Gestion ;

D'adhérer à compter du 1er janvier 2017 au contrat-groupe d'assurance, souscrit en capitalisation(1), pour une durée de quatre années (2017-2020), avec possibilité de résiliation annuelle respectant un préavis de trois mois :

<i>Collectivités et établissements employant entre 30 et 49 agents affiliés à la CNRACL</i>	
<i>Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL</i>	
<i>Décès + Accident de service / maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique) + incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) + maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) + maternité / adoption / paternité et accueil de l'enfant Avec une franchise de 15 jours par arrêt, dans le seul cas de maladie ordinaire</i>	<i>Taux applicable sur la masse salariale assurée 6,44 %</i>
<i>Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public</i>	
<i>Agents effectuant plus ou moins de 150 heures par trimestre : Accident du travail / maladie imputable au service+ maladie grave + maternité – adoption - paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire Avec une franchise de 10 jours par arrêt, dans le seul cas de maladie ordinaire</i>	<i>Taux applicable sur la masse salariale assurée 1,10 %</i>

PREND ACTE

Que les frais du Centre de Gestion, pour la gestion du contrat, s'élèvent à 6,5 % du montant des cotisations des collectivités et établissements publics adhérents et sont compris dans les taux d'assurance ci-avant déterminés ;

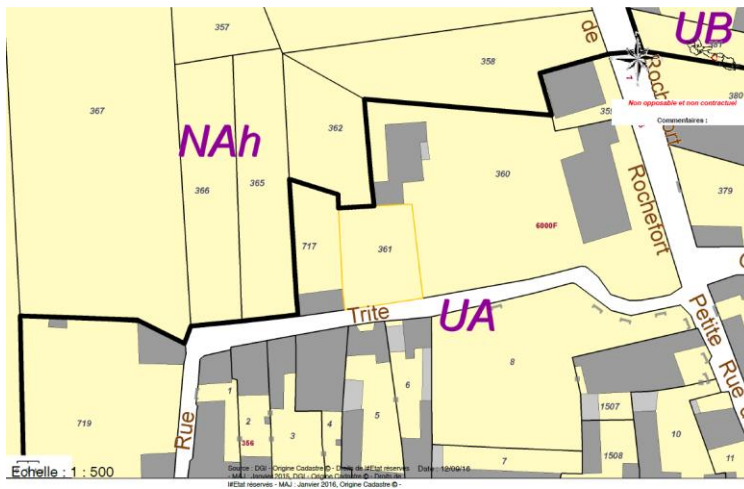
Et à cette fin,

Autorise le Maire à signer le bulletin d'adhésion et la convention à intervenir dans le cadre du contrat-groupe.

Que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat-groupe chaque année sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois.

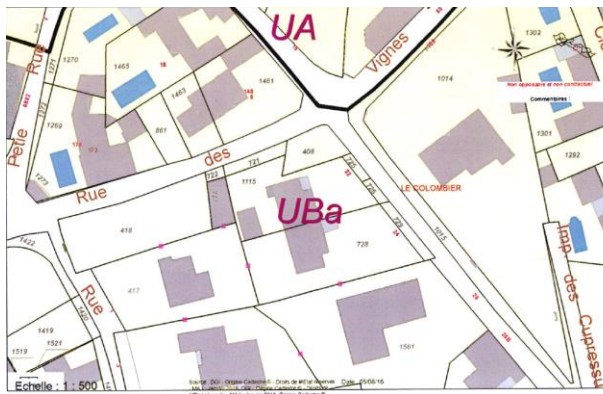
CESSIONS DE VOIRIE :

Dans le cadre de l'élargissement de la Rue TRITE, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la possibilité de cession de voirie de la parcelle C 361p d'une superficie d'environ 25 m² (à définir par document d'arpentage) appartenant à Madame DUNET-PALITO Freddie.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la cession amiable de voirie ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.
Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la commune

Dans le cadre de l'élargissement de la Rue du Fief et de la Rue de la Vigne aux Chiens, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la possibilité de cession de voirie d'une partie de la parcelle AB 408 et les parcelles AB 721, 725 et 726 pour une superficie de 123 m² appartenant à Monsieur CARON Christian et Madame LORMIER Margareth.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la cession amiable de voirie ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.
Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la commune

TRANSFORMATION DE POSTES SUITE A OBTENTION DE CONCOURS

La politique de gestion des ressources humaines de la commune a investi dans la formation des agents et les à inciter lors des entretiens annuels d'évaluation à passer des concours.

Ainsi, il serait nécessaire de créer deux postes :

- Adjoint d'animation 1ere classe :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'ouverture d'un poste nécessaire à la nomination d'un agent suite à l'obtention de l'examen professionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

DECIDE :

- la création d'un poste d'Adjoint d'Animation 1ère classe à 35 heures
- la suppression d'un poste d'adjoint d'animation 2ème classe

PRECISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice

- Adjoint d'animation 2ème classe :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'ouverture d'un poste nécessaire à la nomination d'un agent et ainsi pérenniser l'emploi qu'il occupait sous Contrat Emploi d'Avenir et après réussite à l'examen.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

DECIDE :

- la création d'un poste d'Adjoint d'Animation 2ème classe à 35 heures

PRECISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions, à compter du 1er Janvier 2017.

Le tableau des effectifs ainsi modifié est annexé à la présente délibération.

ADMISSION EN NON VALEUR ET DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2016 :

Admission en non valeur

Les services de la Perception ont adressé une admission en non-valeur d'une somme de 5 388 € pour des loyers impayés au Clos Marin après passage en commission de surendettement.

Une décision modificative est nécessaire afin de prévoir les crédits correspondants.

Compte 022 : dépenses imprévues : - 5 388.00 €

Compte 6542 : créances éteintes : : 5 388.00 €

- Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité

Décision modificative

M. Le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les ouvertures de crédits suivants :

BUDGET COMMUNE

			Crédits supplémentaires à voter	
		Intitulé	Recettes	Dépenses
	P r g			
022		Dépenses imprévues		-5 388
6542		Créances éteintes		5 388

Le Maire invite le Conseil à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par la recette indiquée ci-dessus

DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

- Association Bus Bois Collège :

Depuis plusieurs années, cette association ne sollicitait plus d'aide de la part de la commune car le nombre d'adhérents baissait. Le solde des comptes ne lui permet pas cette année de couvrir les dépenses. L'Association sollicite 700 € de subvention d'équilibre.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité*

- La Banda'Loups :

Afin de parfaire les travaux d'amélioration de l'acoustique pour le local de répétition, il serait nécessaire de participer à hauteur de 1 500 € par l'attribution d'une subvention exceptionnelle (total des travaux 10 000 €) (subvention communale de 2 500 € en 2014)

- *Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité*

- INFORMATION RENTREE SCOLAIRE ET TAP

- Projet « citoyens et secouristes en herbe »

Dans le cadre des TAP, il sera proposé aux enfants de la maternelle et de l'école primaire des gestes de premier secours adaptés à leur âge afin de :

- *Sensibiliser les enfants aux risques alentours,*
- *Apprendre à « prévenir et à se situer dans l'espace »*
- *Intégrer dans la citoyenneté le secours aux autres*
- *Prendre conscience de son corps.*

- QUESTIONS DIVERSES

- Nouvelle organisation des services municipaux :

L'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales évoluent au fil des ans en fonction des orientations nationales

Pour la commune du Bois Plage :

- *La mise en place des entretiens annuels d'évaluation est effective depuis le 1^{er} janvier 2016*
- *A partir de cette étape, une nouvelle organisation des services municipaux est apparue nécessaire avec la création de pôles d'activités, de hiérarchisation des responsabilités et de cohérence élus – agents municipaux.*
- *Ces dispositions permettront une meilleure prise en compte de la qualité du service à la population.*
- Schéma directeur des eaux pluviales : *une réunion de travail du Conseil est prévue le mercredi 5 octobre 2016 à 18 h 30 au cours de laquelle Mr BOURDET d'EAU MEGA présentera ce travail.*

Cette réunion permettra également d'évoquer la préparation du PADD intercommunal, en particulier :

- *Les règles d'urbanisme (les coefficients d'emprise au sol notamment)*
- *Les zonages (UA, UB, Création d'une zone UC)*
- *Les projets en rapport avec la réforme des règles de stationnement*

CALENDRIER :

- 17 et 18 septembre : Journées du patrimoine
 - o La commune organise une journée « Portes ouvertes » à la Mairie de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Une exposition axée sur le patrimoine et la citoyenneté sera consultable.
 - o L'Association Raïses et Venelles organise également une manifestation place Gambetta.
 - 24 septembre : fête des coquillages à Saint Martin
 - 25 septembre : fêtes des vendanges au Bois Plage
 - 29 septembre à 14 h 30 : Conseil Communautaire
 - 30 septembre à 18 h 30 : accueil des nouveaux arrivants
 - 5 octobre : réunion de travail des élus : eaux pluviales et PLUi
 - 18 octobre : prochain Conseil
-
- Monsieur BEYNAUD sollicite le Conseil pour que des solutions soient trouvées pour réduire la pollution en été due au stationnement de bus et des files importantes de véhicules et des piétons créant des bouchons

De plus, il souhaite que des repères visibles soient mis en place sur les plages pour que les secours et les estivants puissent situer immédiatement les lieux d'intervention. Monsieur JUIN avait fait mettre en place des sémaphores au niveau des plages mais explique qu'étant en secteur protégé il est difficile d'allier toutes les exigences de la protection visuelle de l'environnement souhaitées par les instances publiques et les besoins liés à la sécurité des personnes sur les plages.

Monsieur le Maire précise qu'une initiative a été prise par la municipalité au niveau des centres de secours pour que les enfants reçoivent un bracelet avec le numéro de téléphone des parents mais qu'il faudra améliorer les signalétiques sur la plage.

Après discussion, il est décidé qu'il serait judicieux d'inscrire le nom des plages sur le même panneau que l'ensemble des interdits affiché à l'entrée.

- Monsieur RAVET invite l'assemblée à réfléchir sur la mise en œuvre d'un réseau GSM performant. En effet, celui en place sature l'été avec l'augmentation de la population et va être encore plus sollicité avec les nouvelles mesures mises en place pour la téléphonie.
- Monsieur JUIN propose au Conseil de suivre une formation aux premiers secours. Cette proposition sera examinée avec notre service « sécurité » pour une mise en œuvre.
- Madame MASSE demande s'il serait possible de maintenir une navette quelques jours par semaine pour les personnes âgées comme celle de l'été. Monsieur le Maire indique que celle pour la Rochelle est maintenue, comme les années précédentes mais qu'en ce qui concerne l'inter-villages, ce sera à examiner en intercommunalité. La Commission « sociale » fera une enquête pour connaître les besoins.

La séance est levée à 20 h 10

Le Maire,